



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

- Membres afférents au Conseil Municipal : **14** - En exercice : **14** - Présents : **9**

- Excusés : A. CELERIEN, pouvoir à S. BEDOUIN, P. CISTERNE, pouvoir à JM MURER, N. CORTES, pouvoir à S. TICHON-HUET, X. DU GARREAU, pouvoir à B. BON, F. VILLIEN, pouvoir à M. GILES

- Secrétaire de séance : Irène MAURIN - Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1. Intercommunalité

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) dans le cadre de la prise de compétence « Maisons de Service Au Public » (MSAP) : La CLETC a chiffré le transfert de la MSAP de Livron à la CCVD à 78 960,43 €.
 - ↳ **Délibération : le rapport de la CLETC est approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.**
- Compte rendu du Bureau de la CCVD du 3 juillet. Une présentation de l'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique a été faite par Mme la Présidente d'Ardèche Drôme Numérique (ADN). La mise en service opérationnelle est prévue pour notre commune à la fin de la l'année 2019.
- Compte rendu du conseil communautaire du 11 juillet par Denis PERRIN : 30 points étaient à l'ordre du jour parmi lesquels : l'urbanisme, la validation du cahier des charges du PLUI pour un rendu prévu en mars ou avril 2020, le bilan des activités du tourisme 2017, la taxe de séjour et le projet sur le budget 2018.
- Le maire informe que nous avons reçu en mairie le résultat du projet de découpage concernant le futur chemin au Sud du magasin U'Express. Sur la question de l'échange du chemin de Monsieur Borne, un accord a été trouvé qui satisfait toutes les parties : Monsieur Borne, la commune, la CCVD et U Express. La vente sera donc finalisée.

2. Urbanisme

- DIA : 2 maisons situées en zone agricole (SAFER), 2 maisons situés en zone urbaine. La commune ne préempte sur aucun de ces biens.
- Dossiers en cours :
 - ↳ PC pour agrandissement du magasin U'Express : transmis avec avis favorable au service instructeur.
 - ↳ DP pour réfection d'une façade : transmis avec avis défavorable en raison du choix de la teinte, et donc de l'aspect de la façade, et incompatibilité avec l'article Ua11 du PLU : « Les différents murs d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments ..., doivent présenter une unité d'aspect. »
 - ↳ DP pour aménagement d'une terrasse.

3. Personnel

- Le renouvellement du contrat de groupe d'assurance des risques statutaires concernant les indemnités journalières du personnel de la commune est à renouveler. Ce contrat arrivant à échéance, Le maire propose son renouvellement avec le groupe SOFAXIS.

↳ **Le renouvellement de ce contrat est approuvé à l'unanimité.**

4. Administration Générale

- La Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : l'arrêté de mise en place de la DECI est en attente d'informations en provenance du SDIS.
- Classement de la commune de Puy-Saint-Martin en ZRR (zone de revalorisation rurale). Nous avons reçu la confirmation du classement de la commune en ZRR. Ceci a des conséquences intéressantes pour les entreprises notamment en matière d'exonérations fiscales et sociales : impôt sur les sociétés, CFE, TF, TH, cotisations sociales.
- Territoire géographique des CMS (centres médico sociaux).
Par courrier, la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme nous informe d'une réflexion sur le découpage des territoires géographiques des CMS. Notre commune relève actuellement du CMS de Crest. Il est question qu'elle relève de celui de Montélimar. Les membres du conseil municipal sont favorables à ce changement pour des raisons entre autres de transport en commun plus accessibles à destination de Montélimar.
- Agrandissement de la terrasse de la pizzeria. Le propriétaire de la pizzeria souhaite agrandir sa terrasse. Cet agrandissement est accordé, et une nouvelle convention sera établie en fonction des nouveaux m² mis à sa disposition.
- Commissions municipales : composition et fonctionnement. Ce point sera vu lors du prochain conseil.
- Pour tenir compte du retour à la semaine scolaire de 4 jours, de la demande du Relais Assistantes Maternelles (RAM) d'assister aux « Bébés Lecteurs » le lundi, et de la fréquentation constatée, les horaires d'ouverture de la Maison des Lettres (Agence Postale et Médiathèque) changeront à compter du 1^{er} septembre 2018 : Fermeture le lundi et ouverture le mercredi matin et le vendredi d 16h à 18h :
 - Lundi : **Fermé**
 - Mardi : 09 h 00 /12 h 00 + 15 h 00 à 17 h 00 (Médiathèque en période scolaire)
 - Mercredi : 09 h 00 à 12 h 00 et **15 h 00 à 17 h 00**
 - Jeudi : 09 h 00 à 12 h 00 + 15 h 00 à 17 h 00 (Médiathèque en période scolaire)
 - Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00 et **16 h 00 à 18 h 00**
 - Samedi : 09 h 00 à 12 h 00
 - Dimanche : Fermé

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

1. Vie scolaire

- Fermeture de classe
 - ↳ Le maire indique qu'il a, comme il s'y était engagé, diffusé une lettre ouverte pour expliquer sa position aux puy-saint-martinois.
 - ↳ Une rencontre a eu lieu avec les élus de Roynac. La création d'un conseil du RPI a été proposée. Il comprendrait les membres des 2 commissions scolaires, et traiterait entre autres des problèmes de communication, des questions liées aux bâtiments, aux personnels communaux.
- Transport scolaire
 - ↳ Le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Région : Un car scolaire supplémentaire sera mis à disposition des écoliers avec un surcout pour la Région de 10 000 euros. Le Conseil Municipal remercie la région AURA.

2. Solidarité

- Le département de la Drôme étant actuellement en vigilance Canicule, il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie pour les personnes qui souhaitent s'y inscrire. Une vigilance particulière sera apportée aux personnes qui seront inscrites dans ce registre. Toutes personnes de l'entourage de personnes âgées ou fragiles isolées peuvent se charger de cette inscription sur le registre. Cette information figurera sur le site internet de la commune.

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE :

1. Travaux

- L'Avancement du chantier des appartements au-dessus de l'école se poursuit dans de bonnes conditions et dans les temps.

2. Voiries

- La réfection du Chemin du Petit Pré et des parkings des maisons de Drome Aménagement Habitat est prévue dans les prochains travaux de voirie pour un cout de 8 000 euros.

3. Cadre de vie

- La visite de la commission « Embellissement et cadre de vie » a permis une première prise de contact. Elle sera à nouveau sollicitée à la fin des travaux de la déviation pour des conseils sur l'aménagement de la traversée du village.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

1. Vie associative

Le Forum des associations aura lieu le dimanche 2 septembre (dimanche de la vogue) de 10 h à 12h à la salle des fêtes de Puy Saint Martin,

2. Communication

Mise à jour du plan de distribution du journal municipal : Ce point sera traité leur du prochain conseil.

3. Tourisme

Le Compte rendu de la réunion du 16/07/2018 nous informe que 3 bureaux restent les mêmes à savoir : Livron, Saou et Mirmande. Se développeraient des Relais d'Information Touristique (RIT) publics ou privés. Puy-Saint-Martin pourrait en être un.

V. FINANCES - ENERGIES

- Location de l'appartement à l'association ASTI. Après étude du montant des charges de la location d'un appartement à l'ASTI (Association Solidaire pour Tous les Immigrés) celles-ci sont évaluées à 170 € d'électricité et 30 € d'eau et assainissement mensuels. Le conseil municipal propose donc 200 € de loyer à facturer à l'ASTI. Irène MAURIN se charge de répondre aux courriers reçus de Puy-Saint-Martinois sur ce sujet.
 - ↳ ***Après délibération, la somme de 200,00 € (loyer et charges) est approuvée à l'unanimité.***
- Budget investissement : Une décision modificative est à prendre pour le surcout des travaux des appartements au-dessus de l'école. Ce surcout est aujourd'hui évalué à 23 000 €,
 - ↳ ***Cette modification est approuvée à l'unanimité.***
- Eclairage place de l'église, boulo-drome : Le SDED a été sollicité pour aménager et sécuriser l'éclairage du boulo-drome, et réorganiser l'éclairage public de la place de l'église.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Les conteneurs sont pleins et des déchets s'accumulent autour. Les abords seront nettoyés par les élus en l'absence des 2 employés communaux.
- Un renforcement du branchement électrique est demandé pour le marché du 6 aout.
- Une observation est faite sur la fermeture de la Maison des Lettres le lundi : les touristes, qui arrivent souvent le samedi, devront attendre jusqu'au mardi pour obtenir des informations touristiques locales et envoyer leurs cartes postales.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du conseil municipal, le jeudi 30 août 2018, à 18 h 30
--